



ENSEMBLE, CONTINUONS D'ÉCRIRE NOTRE HISTOIRE

SHARES

DU 15 SEPTEMBRE AU 29 SEPTEMBRE 2026
PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ⁽¹⁾



⁽¹⁾Sous réserve de l'obtention des autorisations requises et des conditions de marché.



ÉDITO

**CHRISTOPHE
PÉRILLAT**
DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOMMAIRE

03 Cette offre vous est réservée

04 Bénéficiez de conditions particulières

05 L'offre Shares4U en chiffres

06 En pratique

07 Lexique

Avec le plan ELEVATE 2028, Valeo a pour ambition d'être plus fort et parfaitement positionné, pour tirer parti de la transformation actuelle de notre secteur.

Le secteur automobile vit actuellement la plus grande transformation technologique de son histoire : la voiture devient simultanément électrifiée, plus sûre et de plus en plus structurée autour des logiciels. Cette transformation de notre industrie offre de nombreuses opportunités à Valeo, grâce à notre positionnement unique au cœur des besoins des voitures de demain. Nos trois divisions POWER, BRAIN et LIGHT bénéficient chacune d'un leadership technologique et industriel dans leur domaine et sont soutenues par Valeo Service, en charge de la rechange, des services aux réparateurs et de l'ouverture de certains nouveaux marchés.

Ensemble, nous avons déjà réussi, au cours des quatre dernières années, à renforcer Valeo, malgré un environnement de marché défavorable et de nombreux obstacles. Nous avons renforcé notre positionnement technologique. Nous avons enregistré un niveau de commandes très élevé. Et nous avons amélioré nos résultats financiers, avec notamment une amélioration régulière de la rentabilité et de la génération de cash du Groupe.

En 2025, dans un contexte difficile, Valeo a une nouvelle fois atteint ses objectifs^[1] de marge opérationnelle^[2] (en % de chiffre d'affaires) et de génération de cash flow libre^[3].

Notre plan ELEVATE 2028, présenté en novembre 2025, ouvre l'étape suivante, durant laquelle nous capitaliserons sur ces succès et visons à améliorer encore notre trajectoire financière.

Notre plan est propulsé par trois moteurs : l'objectif d'une poursuite de la hausse régulière de la rentabilité, observée depuis 2022 ; l'objectif d'une génération de trésorerie significativement accrue à partir de 2025 ; et l'objectif d'un retour à la croissance du chiffre d'affaires dès 2027, avec la transformation en ventes de notre solide carnet de commandes. Notre trajectoire prévoit en parallèle une réduction de notre endettement d'ici 2028.

Avec le plan ELEVATE 2028, Valeo est plus fort et parfaitement positionné pour tirer pleinement parti de la transformation actuelle de notre secteur.

Au travers du programme d'actionnariat salarié Shares4U, le Groupe souhaite vous associer à nouveau et dans la durée, aux perspectives de Valeo en vous offrant la possibilité de souscrire des actions directement^[4], ou indirectement via le FCPE.

Valeo vous propose des conditions de souscription préférentielles avec une décote de 20 % sur le prix de l'action et un abondement de Valeo pouvant aller jusqu'à 1 000 euros.

En contrepartie, vous acceptez un risque de perte en capital et une indisponibilité d'environ cinq ans de votre épargne sur le Plan d'Épargne Groupe. Votre investissement suivra l'évolution du cours de Bourse de Valeo^[5] (à la hausse comme à la baisse), vous pourrez bénéficier des versements de dividendes^[6], au même titre que chaque actionnaire du Groupe.

Pour connaître toutes les dispositions de ce programme, nous vous invitons à lire soigneusement cette brochure d'information ainsi que tous les documents liés à cette opération.

Je me réjouis d'écrire avec vous les prochains chapitres de Valeo, vers une mobilité plus propre, plus sûre et plus intelligente.

⁽¹⁾ Résultats annuels
<https://www.valeo.com/fr/resultats-et-presentations/>

⁽²⁾ La marge opérationnelle correspond au résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence.

⁽³⁾ Le cash flow libre correspond aux flux nets de trésorerie des activités opérationnelles, après neutralisation de la variation des cessions de créances commerciales non récurrentes, des remboursements nets du principal locatif et après prise en compte des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

⁽⁴⁾ Pour les pays où l'offre n'est pas faite par l'intermédiaire d'un FCPE pour des raisons réglementaires et/ou fiscales locales.

⁽⁵⁾ Les droits de vote attachés aux actions seront exercés par les membres élus du Conseil de Surveillance du FCPE en votre nom.

⁽⁶⁾ Les dividendes versés sur les actions détenues via le FCPE y seront automatiquement réinvestis en actions Valeo.

CETTE OFFRE VOUS EST RÉSERVÉE

L'offre Shares4U vise à développer l'actionnariat salarié au sein du Groupe Valeo en France et dans 20 autres pays⁽¹⁾.

QUI PEUT PARTICIPER ?

- Les salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté⁽²⁾ à la date de clôture de l'offre prévue le 29 septembre 2026.
- Les retraités et préretraités ayant encore des avoirs dans le Plan d'Épargne Groupe Valeo.

PARTICIPER À L'OFFRE SHARES4U

Votre participation est libre et volontaire. Elle vous permet de souscrire à l'offre d'actions réservée aux salariés par l'intermédiaire du FCPE Shares4U Relais 2026 et de bénéficier de conditions particulières :



Un prix de souscription réduit grâce à **une décote de 20 %**



Le bénéfice via le FCPE de tous les dividendes distribués et obligatoirement réinvestis dans le FCPE



Une participation financière de Valeo (pour les salariés uniquement)



Un cadre fiscal avantageux⁽³⁾



EN CONTREPARTIE DE CES AVANTAGES, VOUS ACCEPTEZ :

- une indisponibilité de votre épargne pendant environ 5 ans, soit jusqu'au 31 mai 2031;
- un risque de perte en capital.

⁽¹⁾ Sous réserve de l'obtention des autorisations requises. ⁽²⁾ Les salariés ayant un contrat de travail avec l'une des sociétés adhérentes au PEG au moins un jour pendant la période de souscription. L'ancienneté de 3 mois s'apprécie sur l'ensemble des contrats de travail, consécutifs ou non, effectués depuis le 1^{er} janvier 2025 (CDD, CDI, contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage). Cette offre, faite via un FCPE de droit français n'est pas ouverte aux résidents des États-Unis d'Amérique. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au règlement et au Document d'Information Clé (DIC) du Fonds Shares4U Relais 2026. De plus, en raison des sanctions imposées par l'Union Européenne, cette offre n'est pas ouverte aux citoyens ou aux résidents de la Russie ou de la Biélorussie n'ayant pas un titre de séjour ou la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, ou, en ce qui concerne les citoyens ou résidents de la Russie, un titre de séjour ou la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse. ⁽³⁾ En contrepartie d'un blocage de l'investissement pendant environ 5 ans, soit jusqu'au 31 mai 2031.

BÉNÉFICIEZ DE CONDITIONS PARTICULIÈRES

Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG), l'Offre Shares4U 2026 vous permet de souscrire des parts du FCPE Shares4U Relais 2026 à des conditions particulières.

UN PRIX DE SOUSCRIPTION RÉDUIT GRÂCE À UNE DÉCOTE DE 20 %

Dans le cadre de votre souscription, vous bénéficiez d'une réduction de 20 % appliquée sur le prix de référence de l'action Valeo. Le prix de référence correspond à la moyenne des 20 cours de Bourse de l'action Valeo (cours d'ouverture) précédant le jour de fixation du prix par le Directeur Général de Valeo, agissant sur délégation du Conseil d'Administration, prévu le 14 septembre 2026. En contrepartie, vos avoirs seront indisponibles jusqu'au 31 mai 2031.

EN CONTREPARTIE DE TOUS CES AVANTAGES, VOUS ACCEPTEZ :

- une indisponibilité de votre épargne jusqu'au 31 mai 2031 (hors cas de déblocage anticipé⁽¹⁾ prévus par la Loi). En cas de déblocage anticipé, le rachat s'effectue à la valeur de marché ;
- les risques que comporte un investissement en actions ; votre épargne sera investie en totalité en actions cotées Valeo par l'intermédiaire d'un FCPE et à ce titre exposée à un risque de perte en capital ; votre investissement est soumis aux fluctuations du cours de l'action Valeo.

Attention : les droits de vote attachés aux actions seront exercés par les membres élus du Conseil de Surveillance du FCPE en votre nom.

UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE VALEO JUSQU'À 1 000 € D'ABONDEMENT BRUT RÉSERVÉE À L'OFFRE SHARES4U 2026

Valeo accompagne votre effort d'épargne par le versement d'un abondement qui varie en fonction du montant de votre apport personnel.

VOTRE APPORT PERSONNEL	VALEO ABONDE À HAUTEUR DE	SOIT UN ABONDEMENT MAXIMAL DE
Jusqu'à 400 € inclus	100 %	400 € brut (400 € X 100 %)
Au-delà de 400 € et jusqu'à 1 200 € inclus	50 %	800 € brut 400 € + (800 € X 50 %)
Au-delà de 1 200 € et jusqu'à 2 000 € inclus	25 %	1 000 € brut 800 € + (800 € X 25 %)

Ainsi...

- dès le versement minimum de 10 €, vous bénéficiez de **10 €** d'abondement brut ;
- en versant 2 000 €, vous obtenez l'**abondement maximal** ;
- bien sûr, si vous le souhaitez, vous pouvez verser davantage : dans la limite des 25 % de la rémunération annuelle brute, vous continuez alors à bénéficier de la décote.

L'abondement est réservé aux salariés.

Les retraités ou préretraités ne peuvent pas en bénéficier. Par ailleurs, l'abondement sera appliqué en priorité sur les versements volontaires, puis sur les arbitrages d'avoirs disponibles et enfin sur les sommes issues de la participation et de l'intéressement.

UN CADRE FISCAL AVANTAGEUX DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE GROUPE (PEG)

Dans le cadre de votre souscription, **vous bénéficiez des avantages fiscaux de l'épargne salariale** si vous êtes résident fiscal en France :

- une exonération de l'impôt sur le revenu et de cotisations sociales pour l'abondement, la décote et les dividendes éventuellement perçus et obligatoirement réinvestis au sein du FCPE. L'abondement est toutefois soumis à CSG⁽¹⁾ (9,2%) et CRDS⁽²⁾ (0,5%) (taux en vigueur à la date des présentes) lors de la souscription ;
- une exonération d'impôt sur les plus-values (hors CSG, CRDS et prélèvement de solidarité, qui représentent un total de 18,6 %, taux en vigueur à la date des présentes) ;
- vous bénéficiez également d'une prise en charge de la totalité des frais de gestion du FCPE Shares4U Relais 2026 et du FCPE Valeorizon, ainsi que des frais de tenue de compte⁽⁴⁾.

LE BÉNÉFICE VIA LE FCPE DE TOUS LES DIVIDENDES ÉVENTUELLEMENT DISTRIBUÉS

Les actions Valeo détenues par le FCPE ont droit aux dividendes éventuellement distribués par Valeo ; ces dividendes sont réinvestis automatiquement dans le FCPE, donnant lieu à émission de nouvelles parts ou fractions de parts. Il est à noter que les dividendes passés ne préjugent en rien des dividendes futurs.

⁽¹⁾ CSG : Contribution Sociale Généralisée. ⁽²⁾ CRDS : Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale ⁽³⁾ Cf. lexique ⁽⁴⁾ Les frais de gestion indirects demeurent à la charge du fonds / des porteurs de parts.

L'OFFRE SHARES4U EN CHIFFRES

Ces exemples sont illustratifs et ne préjugent pas de la valeur de l'action Valeo ou de la valeur de la part du FCPE à l'issue de la période de blocage, ni des dividendes qui pourraient être versés au FCPE et réinvestis pour augmenter la valeur de l'épargne.

À LA SOUSCRIPTION

Vous bénéficiez d'un abondement

Exemples

VOTRE APPORT PERSONNEL	200 €	600 €	1 200 €	2 000 €
Abondement brut	200 €	500 €	800 €	1 000 €
Abondement net ⁽¹⁾	180,60 €	451,50 €	722,40 €	903 €
VOTRE INVESTISSEMENT TOTAL	380,60 €	1 051,50 €	1 922,40 €	2 903 €

⁽¹⁾ Après prélèvement de la CSG et de la CRDS au taux global de 9,7%.

Cet investissement total vous permet, par l'intermédiaire du FCPE Shares4U Relais 2026, de souscrire les actions Valeo à un prix réduit de 20 % et ainsi d'obtenir un nombre de parts plus important dans le FCPE Valeorizon. Vos parts du FCPE Shares4U Relais 2026, amené à fusionner dans le FCPE Valeorizon, sont conservées au sein du PEG Valeo et soumises à une période d'indisponibilité d'environ 5 ans.

À L'ISSUE DE LA PÉRIODE D'INDISPONIBILITÉ D'ENVIRON 5 ANS

La valeur de votre épargne dans environ 5 ans, décote et abondement compris, dépend de l'évolution du cours de l'action Valeo.

Exemples

		VOTRE INVESTISSEMENT TOTAL	380,60 €	1 051,50 €	1 922,40 €	2 903,00 €
SI LE COURS DE L'ACTION VALEO	▶ progressé de 50 %	votre épargne sera de	713,63 €	1 971,56 €	3 604,50 €	5 443,13 €
		votre plus/moins-value⁽²⁾				
		par rapport à votre investissement total sera de	+ 333,03 €	+ 920,06 €	+ 1 682,10 €	+ 2 540,13 €
	▶ reste stable	votre épargne sera de	475,75 €	1 314,38 €	2 403,00 €	3 628,75 €
		votre plus/moins-value⁽²⁾				
		par rapport à votre investissement total sera de	+ 95,15 €	+ 262,88 €	+ 480,60 €	+ 725,75 €
	▶ baisse de 50 %	votre épargne sera de	237,88 €	657,19 €	1 201,50 €	1 814,38 €
		votre plus/moins-value⁽²⁾				
		par rapport à votre investissement total sera de	- 142,73 €	- 394,31 €	- 720,90 €	- 1 088,63 €

⁽²⁾ Hors fiscalité et cotisations sociales et hors dividendes.



SIMULER VOTRE INVESTISSEMENT

Un outil de simulation est mis à votre disposition sur le site internet shares4u.valeo.com

Compte tenu de la concentration des risques des FCPE Shares4U Relais 2026 et Valeorizon sur les titres d'une seule entreprise, il est recommandé à chaque souscripteur d'évaluer la nécessité de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de son épargne financière. À cette fin, il est rappelé que des supports de placements diversifiés sont disponibles dans le cadre du PEG Valeo : VALEORIZON, AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR - F, AMUNDI 3 MOIS ESR - A, SG ERS CPR ACTIONS CLIMAT ISR - M4, AMUNDI ACTIONS EURO MID-CAP ESR 723, DNCA OBLIG MONDE (part I), AVENIR RENDEMENT (part I).

06

EN PRATIQUE



QUAND SOUSCRIRE ?

L'offre est limitée dans le temps. La période de souscription est ouverte du **15 septembre au 29 septembre 2026⁽¹⁾ inclus**. Les demandes de souscription ne pourront pas être prises en compte en dehors de cette période.



COMMENT SOUSCRIRE ?

Si vous remplissez les conditions d'éligibilité, vous pouvez souscrire des actions Valeo par l'intermédiaire du FCPE Shares4U Relais 2026 :

- **directement par internet via le site shares4u.valeo.com** en utilisant les codes d'accès personnels qui vous auront été envoyés par e-mail (si vous disposez d'une adresse e-mail @valeo.com) ou remis en mains propres dans le cas contraire ;
- **en remplissant le bulletin de souscription** sans oublier de le dater et de le signer puis de l'envoyer à Amundi ESR (TSA 30209 - 26956 Valence Cedex 9) avant le 29 septembre 2026, date de réception faisant foi.



COMBIEN INVESTIR ?

Montant minimum
10 €

Montant maximum
25 % de votre rémunération annuelle brute.
L'abondement, la participation et l'intéressement, le cas échéant, ne sont pas pris en compte dans ce plafond de versement.

Sont pris en compte dans la limite d'investissement :

- vos versements volontaires dans le PEG en 2026 ;
- les montants correspondant aux arbitrages d'avoirs disponibles depuis le FCPE Amundi 3 mois ESR - A vers le FCPE Shares4U Relais 2026.



À QUEL PRIX ?

Vous pouvez souscrire à un prix réduit de 20 % par rapport au prix de référence fixé le 14 septembre 2026⁽¹⁾ par le Directeur Général de Valeo agissant sur délégation du Conseil d'Administration. Le prix de référence est égal à la moyenne des 20 cours de Bourse (cours d'ouverture) de l'action Valeo précédant cette date.



COMMENT RÉGLER ?

Vous avez la possibilité de financer votre souscription de trois façons, ces modalités pouvant être utilisées ensemble ou séparément :

- **l'affectation, le cas échéant, de tout ou partie de votre intéressement et/ou de votre participation**, pré-affectées pendant la période de choix sur le FCPE Shares4U Relais 2026.
Si vous avez changé d'avis et que vous ne souhaitez pas que ces sommes soient définitivement affectées au FCPE Shares4U Relais 2026, vous avez la possibilité de révoquer votre pré-affectation pendant la période de souscription. Dans ce cas, vos avoirs seront ré-affectés au FCPE Amundi 3 mois ESR - A du PEG et resteront indisponibles jusqu'au 31 mai 2031. Vous ne bénéficiez pas de l'abondement applicable à l'opération Shares4U 2026. Vous pourrez alors arbitrer vos avoirs vers un autre fonds du PEG si vous le souhaitez ;
- **l'arbitrage d'avoirs disponibles du PEG** détenus sur le FCPE Amundi 3 mois ESR - A :
 - les avoirs disponibles correspondant à de l'épargne ayant dépassé la période de blocage,
 - si votre épargne disponible est investie sur d'autres FCPE, vous devez impérativement demander à AMUNDI-ESR un arbitrage vers le FCPE Amundi 3 mois ESR - A avant le 8 septembre 2026 ;
- **le paiement par prélèvement direct** du montant de votre versement sur votre compte bancaire.

⁽¹⁾ Calendrier prévisionnel.



SI LES DEMANDES SONT SUPÉRIEURES AU NOMBRE D' ACTIONS VALEO DISPONIBLES ?

Le Conseil d'Administration du 26 février 2026 a autorisé la mise en place d'une opération d'actionnariat salarié dans la limite d'une enveloppe globale de 1 200 000 actions Valeo, cotées sur Euronext Paris (code ISIN FR0013176526).

Si le nombre d'actions nécessaires à l'offre (sur l'ensemble des pays concernés) excède 1200 000 actions, une opération de réduction sera réalisée selon les modalités suivantes :

- **Étape 1 :** toutes les souscriptions pour un montant égal ou inférieur à 3 000 euros seront intégralement honorées ;
- **Étape 2 :** toutes les souscriptions d'un montant supérieur à 3 000 euros seront servies proportionnellement au nombre d'actions demandées et non encore servies.

Si et seulement si, après l'étape 1 le nombre d'actions allouées était supérieur au montant de l'enveloppe globale de 1 200 000 actions, alors le calcul de réduction serait réalisé de la manière suivante : les souscriptions les plus élevées feront l'objet d'une réduction par écrêtements successifs jusqu'à saturation de l'enveloppe de 1 200 000 actions proposées dans le cadre de l'Offre Shares4U 2026.

Quelle que soit la méthode de calcul utilisée, la réduction sera opérée par ordre de priorité sur les versements abondés ou non abondés suivants :

- 1 Versements volontaires
- 2 Sommes provenant des arbitrages
- 3 Intéressement et participation

Par conséquent, les sommes issues, le cas échéant, de l'intéressement et de la participation qui n'auront pu participer à l'augmentation de capital/l'offre d'actions seront automatiquement affectées dans le FCPE Amundi 3 Mois ESR - A. Vous pourrez ensuite réaliser des arbitrages vers d'autres supports selon les modalités prévues dans le Règlement du PEG Valeo.



APRÈS LA SOUSCRIPTION

Vous recevrez, début 2027, un relevé de situation annuelle avec la valeur de votre épargne reprenant le montant souscrit de la présente opération

(après application éventuelle de la règle de réduction) sous format électronique à l'adresse e-mail que vous aurez renseignée lors de la souscription. Vous pourrez également suivre l'évolution de votre investissement en vous connectant à votre espace personnel sur le site d'Amundi ESR à l'aide des codes d'accès qui vous auront été communiqués.

Assurez-vous de mettre à jour vos données personnelles en cas de changement.

LEXIQUE

Abondement : Versement complémentaire fait par l'entreprise pour accompagner l'effort d'épargne du salarié sur le PEG. Les retraités et préretraités peuvent encore faire des versements sur le PEG, mais ne bénéficient pas de l'abondement.

Décote : Réduction sur le prix de référence de l'action. Le prix de référence de l'action correspond à la moyenne des 20 cours de bourse de l'action Valeo (cours d'ouverture) précédant le jour de fixation du prix par le Directeur Général de Valeo, prévu le 14 septembre 2026.

FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) : Copropriété de valeurs mobilières divisée en parts et réservée aux salariés d'une ou plusieurs entreprises. Lorsque vous investissez dans un FCPE vous devenez "porteur de parts" de ce FCPE. Un FCPE peut être investi en titres d'une seule entreprise (FCPE d'actionnariat) ou investi dans un ensemble de valeurs mobilières différentes. Les règlements et Documents d'Information Clé (DIC) des FCPE du PEG sont disponibles sur le site internet shares4u.valeo.com ou sur demande.

FCPE Shares4U Relais 2026 : FCPE temporaire permettant aux nouveaux souscripteurs de profiter de la décote autorisée spécifiquement pour l'opération. À l'issue de l'augmentation de capital, le FCPE Shares4U Relais 2026 a vocation à fusionner avec le FCPE Valeorizon sous réserve de l'accord du Conseil de Surveillance du FCPE et après agrément de l'AMF.

PEG (Plan d'Épargne Groupe) : Mécanisme d'épargne collectif qui permet de se constituer, avec l'aide de son entreprise et dans un cadre fiscal avantageux, une épargne investie en valeurs mobilières. Chaque versement est bloqué environ 5 ans sauf cas de déblocage anticipé. Le règlement du PEG est disponible sur le site internet shares4u.valeo.com ou sur demande.

Période de blocage : Chaque versement sur le PEG est bloqué pendant environ 5 ans. Certains événements permettent un déblocage avant la fin de la période de 5 ans : ce sont les cas de déblocage anticipé. En cas de survenance d'un cas de déblocage anticipé entre la fin de la période de souscription et la date de l'augmentation de capital, la demande de déblocage ne pourra être présentée et ne sera traitée qu'à compter de la date de l'augmentation de capital. À l'issue de la période de blocage, les sommes deviennent disponibles : elles restent investies sur le PEG, mais il est possible de récupérer son épargne à tout moment.

Cas de déblocage anticipé : Mariage ou PACS (Pacte civil de solidarité) du salarié, naissance ou adoption de son troisième enfant et des suivants, divorce, séparation ou dissolution d'un PACS avec au moins un enfant à charge, cas de violences conjugales commises envers le salarié, constatées ou donnant lieu à une procédure judiciaire, cessation du contrat de travail (hors cas de mobilité intragroupe), acquisition ou agrandissement de la résidence principale ou remise en état en cas de dommages à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel, création ou reprise d'une entreprise par le salarié, son conjoint ou un de ses enfants, décès du salarié ou de son conjoint, invalidité du salarié, de son conjoint ou de l'un de ses enfants, situation de surendettement, activité de proche aidant du salarié ou de son conjoint, financement de la rénovation énergétique de la résidence principale, achat d'un véhicule « propre ». Ces cas sont plus amplement décrits dans le règlement du PEG.

SHARES4U

EN BREF...

**AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE
AUX SALARIÉS⁽¹⁾ PAR L'INTERMÉDIAIRE
DU FCPE SHARES4U RELAIS 2026
DANS DES CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Vous avez aussi accès au dernier Document d'Enregistrement Universel de Valeo et autres rapports financiers sur le site www.valeo.com. Ces documents contiennent d'importants renseignements sur les activités, la stratégie et les résultats financiers de Valeo, ainsi que des risques auxquels Valeo est confronté, qu'il est recommandé de consulter avant de décider de souscrire.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **SEPTEMBRE 2026**
Réunions d'information
- **14 SEPTEMBRE 2026**
Fixation du prix de référence
- **15 SEPTEMBRE 2026**
Communication du prix de souscription
- **DU 15 SEPTEMBRE
AU 29 SEPTEMBRE 2026**
Période de souscription
- **À L'ISSUE DE LA PÉRIODE
DE SOUSCRIPTION**
Communication des montants de versement aux souscripteurs (après éventuels calculs de réduction)
- **18 NOVEMBRE 2026**
Augmentation de capital
- **31 MAI 2031**
Fin de période d'indisponibilité

CONTACTS

Votre relais Shares4U sur site

Amundi-ESR

Par téléphone au 04 75 86 24 86
de 8 h 30 à 17 h 30 sauf week-ends et jours fériés (appel non surtaxé)

Par e-mail à l'adresse suivante :
valeo-ors@amundi-esr.com



**Pour plus
d'informations
consultez le site**
shares4u.valeo.com

⁽¹⁾ Ainsi qu'aux retraités et préretraités ayant encore des avoirs dans le Plan d'Épargne Groupe Valeo.